

Du nouveau pour les parents

Joce Le Breton (centre Alain Savary)

Deux nouveaux textes officiels viennent régir les relations des parents avec l'École. Le décret du 28 juillet 2006, relatif aux parents d'élèves, représentants, associations et fédérations de parents, a conduit à la modification du code de l'éducation, et la circulaire du 25 août 2006, sur le rôle et la place des parents, qui précise les modalités d'application. Dans la continuité de la loi d'orientation de juillet 1989, qui avait institutionnalisé le partenariat École-parents, ces textes reconnaissent et garantissent de nouveaux droits aux parents d'élèves et aux associations qui les représentent. Le rôle éducatif des familles y est pleinement reconnu.

En septembre, une importante campagne ministérielle a informé et expliqué aux parents ces mesures, encouragé leur engagement dans les conseils d'école ou de classe ainsi que leur participation aux élections. (Depuis plusieurs années, ces taux sont à la baisse : en 2005, 43,71 % en primaire et 26,72 % dans le second degré¹). Parallèlement aux droits de représentation



parentale, les droits d'information et de réunion des deux parents se trouvent renforcés afin que ceux-ci puissent assurer un meilleur suivi de la scolarité de leur enfant. Ces mesures, applicables dès la rentrée 2006, visent à développer la qualité et la régularité du dialogue et imposent l'organisation de réunions de début d'année pour les parents des nouveaux arrivants, de rencontres avec les enseignants, de temps d'information sur les résultats et comportements des élèves...

Pour les élèves scolarisés dans le cadre de l'éducation prioritaire, la circulaire insiste sur la nécessité de « veiller à la facilité des échanges avec les parents qui n'ont pas l'habitude de ces rencontres ou qui ne maîtrisent pas bien la langue française ». Des actions spécifiques, comme « la remise du livret ou du bulletin scolaire en mains propres dans le

cadre de rencontres individuelles ou collectives », y sont valorisées. Le ministère a également souhaité développer ses efforts en direction des parents des élèves des Réseaux ambition réussite en distribuant un guide pratique à leur intention. Cette attention aux relations des parents d'élèves à l'école rencontre une préoccupation forte des enseignants exerçant en éducation prioritaire. Ceux-ci constatent, et déplorent fréquemment, une faible présence parentale dans les réunions d'information et les instances représentatives. Force est de constater que les parents de milieux populaires, qui constituent l'essentiel du public accueilli dans ces écoles et établissements, se trouvent dans une distance assez grande avec l'institution scolaire. Pour rendre compte de ces situations, de nombreux travaux de recherche ont abordé ces relations en terme de malentendus, d'opacité, de différend² et analysent les formes de « désintérêt », de « retrait », de « démission parentale » davantage comme des phénomènes de confiance et de délégation à l'institution scolaire.

La qualité du dialogue avec les enseignants, même s'il ne peut suffire à lui seul, constitue sans doute un point d'appui pour favoriser la réussite à l'école, d'autant plus essentiel quand les parents sont dans un rapport de dépendance fort à l'institution scolaire. La nouvelle circulaire organise et renforce donc, d'un point de vue juridique, les relations de tous les parents avec l'école. Sa mise en œuvre, d'un point de vue concret, demeure sans doute un axe de travail pour nombre d'équipes qui souhaitent développer les conditions et contenus les plus favorables à l'instauration de véritables rencontres avec les parents de leurs élèves. ■

Les textes de référence

Décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006 paru au *Journal officiel* du 29 juillet 2006
Circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006 paru au *Bulletin officiel* du 31 août 2006

Des éléments de réflexion et des outils

Dans le cadre de sa collection *Vie à l'école*, le ministère de l'Éducation nationale met en ligne un dossier sur les parents à l'école : www.education.gouv.fr/pid74/les-parents-ecole.html
Des fiches familiales sur l'accompagnement à la scolarité sont mises à disposition : www.famille.gouv.fr/famil_ecol/fiches_accomp_coul.pdf
Le centre Alain Savary propose un dossier : centre-alain-savary.inrp.fr/les-dossiers/relations-ecole-familles-en-zep-rep
Le dossier thématique d'EP, consacré aux relations écoles parents www.educationprioritaire.education.fr/dossiers/parents/dossierImp.htm
La lettre de la veille scientifique et technologique de l'INRP, n° 22 novembre 2006 : www.inrp.fr/vst

Les fédérations de parents d'élèves

La FCPE - Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public : www.fcpe.asso.fr/
La PEEP - Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public : www.peep.asso.fr/
L'UNAPEL - Union nationale des associations des parents de l'école libre : www.apel.asso.fr/

Les REAAP

Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents visent à développer le partenariat avec les différents services de l'État, pour connaître les délégations départementales : www.familles.org
La charte et la circulaire : reseau-parental50.net/charte-reaap_2006.htm
reseau-parental50.net/circulaire_13-02-06.htm

1. Source ministérielle (DGESCO).

2. Pierre Périer, *École et familles populaires : sociologie d'un différend*, Presses universitaires de Rennes, 2005. Mathias Millet et Daniel Thin, *Ruptures scolaires : l'école à l'épreuve de la question sociale*, PUF, 2005.